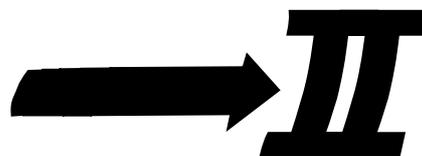


LE COMITÉ D'ENTREPRISE CARREFOUR MARKET SUD-EST PRÉSENTE :

RETOUR

VERS LA CROISIÈRE DE LA HONTE



Lors du comité d'entreprise de mars 2016, la CGT a proposé pour éviter toute tentation, toute suspicion (**voir la croisière de la honte PART I**) que pour toutes les activités, l'inscription soit ouverte pour tous les salariés sur une période donnée. A l'issue de cette période, un tirage au sort intégral est fait si le nombre de candidats est supérieur au nombre de places, en retirant, au préalable, les salariés ayant déjà participé à une activité similaire.

Ainsi, il était prévu de faire un tirage au sort à chaque activité afin de ne plus léser les salariés.

Au comité d'entreprise de mai 2016, la trésorière du CE nous informe que l'organisation de la première croisière (**voir la croisière de la honte PART I**) sera reconduite : **premier arrivé, premier servi.**

La CGT interpelle les membres du CE sur les dérives constatées lors de la dernière croisière : après avoir consulté la liste des bénéficiaires de cette croisière, la CGT confirme et déplore que la très grande majorité des bénéficiaires aient été d'une part les membres du CE (**au moins 3 membres CFDT du CE dont la reine mère**) et leurs amis et d'autres part, les membres de l'encadrement.

La trésorière de la CE, aidée par la reine mère, ont été une nouvelle fois particulièrement agressive lors de l'évocation de ce point (mais pourquoi la trésorière du CE et la reine mère sont-elles si énervées lors de l'évocation d'un tirage au sort ? posée la question c'est y répondre...) :

- prise de parole intempestive.
- refus d'un vote du CE pour un tirage au sort.



Nous ne sommes pas étonnés de cette prise de position :

-comment la CFDT ferait-elle, pour bénéficier et pour faire bénéficier à ses amis des activités si un tirage au sort est organisé ?

- comment les membres du CE feront-ils, pour bénéficier et pour faire bénéficier à leur amis des activités si un tirage au sort est organisé.

Le DRH a une nouvelle fois porté main forte aux membres du CE :

-le président du CE a décrété qu'il fallait bien que la commission des œuvres sociales serve à quelque chose. De ce fait, monsieur le président du CE estime que les conditions d'organisation des activités devaient se décider en commission œuvres sociales et non en réunion du CE (**position inédite et pour le moins étonnante...**).

-A aucun moment le président du CE a essayé de raisonner les membres du CE sur ce nouveau scandale (nous ne sommes pas dupe de l'influence qu'il peut avoir sur les membres du CE)...ou comment acheter la paix sociale à moindre prix....

LA CGT renouvelle sa demande d'un tirage au sort intégral
pour la croisière.

***N'oubliez pas,
L'argent du CE appartient
à tous les salariés et non à une minorité de personnes.***

